



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acteRése
au
Monit
belg

27-06-2012

Greffe

N° d'entreprise : 844.905.335

Dénomination(en entier) : **navetteurs.be**(en abrégé) : **navetteurs.be**

Forme juridique : A.S.B.L.

Siège : Rue de Loncin, 92 - 4460 Grâce-Hollogne

Objet de l'acte : Modification du Conseil d'Administration

Lors de son Conseil d'Administration du 9 juin 2012 à Grâce-Hollogne, l'A.S.B.L. navetteurs.be a décidé à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter la demande de démission de Damien CHARLIER, né le 27 février 1971 à Namur – NN 710227-401-03 et domicilié Rue de Gueulette, 36 à 5020 Vedrin en sa qualité d'administrateur, de membre fondateur et de vice-président

- de nommer au poste de vice-président Guy CANTRAINE, né le 17 avril 1959 à Charleroi – NN 590417-157-18 et domicilié Rue Bard, 3/1 à 7130 Binche

Délégués à la gestion journalière (Art. 20 et 21)

- Gianni TABBONE
- Guy CANTRAINE
- Gery BAELE

Personnes habilitées à représenter l'association (Art. 23)

- Gianni TABBONE
- Guy CANTRAINE
- Gery BAELE

Au nom de l'A.S.B.L. et pour le compte de l'A.S.B.L.,

GIANNI TABBONE
PRÉSIDENT

GERY BAELE
SECRETARE

GUY CANTRAINE
VICE PRÉSIDENT
TRESORIER

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2012 Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature